

N° 16 – AOÛT 2019

INFORMATIONS STATISTIQUES

FINANCES PUBLIQUES DES CANTONS ET COMMUNES SUISSES : GENÈVE EN COMPARAISON

Les données harmonisées de l'Administration fédérale des finances permettent de comparer les finances publiques des cantons et communes suisses. Les indicateurs présentés dans cette publication mettent en évidence les spécificités propres au canton de Genève, qui se démarque souvent de la plupart des autres cantons.

En résumé, parmi les 26 cantons suisses, le canton de Genève est placé :

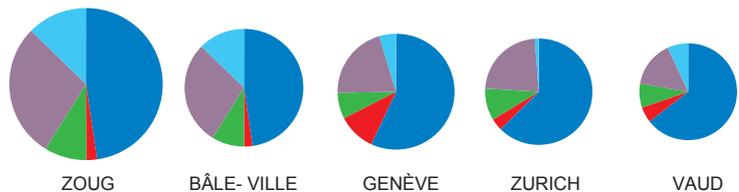
- 5^e en termes de ressources taxables par habitant ;
- 26^e en termes de compétitivité fiscale (exploitation du potentiel fiscal la plus élevée) ;
- 2^e en termes de recettes totales des administrations publiques par habitant ;
- 5^e contributeur à la péréquation financière nationale (en franc par habitant) ;
- 3^e contributeur net aux activités de la Confédération (en franc par habitant).

Potentiel de ressources et exploitation du potentiel fiscal, en 2019 (années de calcul: 2013-2015) ainsi que recettes des cantons et communes, en 2016

Suisse

Potentiel de ressources par habitant, en 2019 (1) (2)

- Revenus des personnes physiques
- Revenus des personnes physiques imposés à la source
- Fortune des personnes physiques
- Bénéfice des personnes morales sans statut fiscal particulier
- Bénéfice des personnes morales avec statut fiscal particulier



Potentiel de ressources, en 2019 (1)

Potentiel de ressources, en franc par habitant	83 367	50 310	48 921	40 563	33 532
Indice des ressources (Suisse = 100)	247,7	149,5	145,3	120,5	99,6
Rang (1 = canton avec le plus de ressources par habitant)	1	4	5	6	8

Exploitation du potentiel fiscal, en 2019 (1)

Exploitation du potentiel fiscal, en %	11,3	27,8	34,0	21,9	32,7
Indice de l'exploitation du potentiel fiscal (Suisse = 100)	45,5	111,6	136,2	87,7	131,2
Rang (1 = canton avec la plus faible charge fiscale)	2	20	26	9	25

Recettes des cantons et communes en franc par habitant, en 2016

Recettes fiscales, en franc par habitant	10 094	15 834	16 651	9 542	11 247
Recettes totales, en franc par habitant	15 658	27 452	23 565	15 278	17 239
Rang (1 = canton avec les recettes totales les plus élevées)	7	1	2	8	4

(1) Années de calcul 2013-2015.

(2) Les répartitions fiscales, dettes et créances entre cantons, qui apparaissent lorsque les contribuables changent de canton, sont attribuées proportionnellement aux diverses composantes du potentiel de ressources.

Source : Administration fédérale des finances - Statistique financière des collectivités publiques



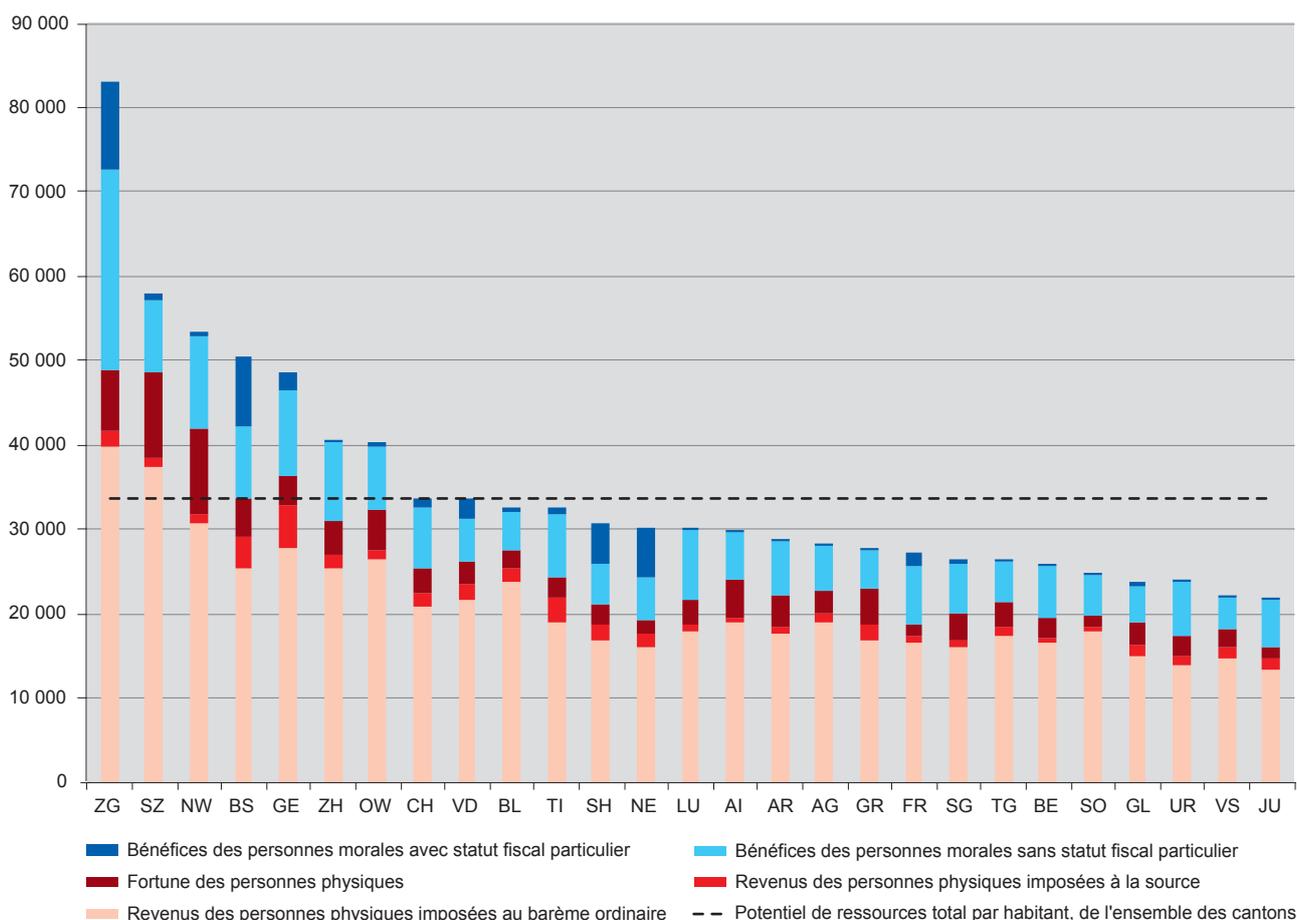
REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

POST TENEBRAS LUX

Potentiel de ressources par habitant, selon le canton, en 2019 (années de calcul 2013-2015) (1) (2)

En franc par habitant (3)

Suisse



(1) Le potentiel de ressources des cantons est calculé à partir de l'assiette fiscale agrégée. Il représente l'ensemble des ressources taxables créées dans un canton. Les répartitions fiscales, dettes et créances entre cantons, qui apparaissent lorsque les contribuables changent de canton, ne sont pas comptées.

(2) En raison du processus de taxation, des données d'une qualité suffisante ne sont disponibles qu'avec un certain retard ; par ailleurs, l'assiette fiscale agrégée peut fluctuer fortement. Pour ces raisons, le calcul du potentiel de ressources s'effectue à l'aide de moyennes triennales (par exemple moyenne des années 2013-2015 pour l'année de référence 2019).

(3) Population résidante permanente, établie par l'Office fédéral de la statistique.

Source: Administration fédérale des finances - Statistique financière des collectivités publiques

Cantons

ZH	Zurich	GL	Glaris	AR	Appenzell Rh.-Ext.	VD	Vaud
BE	Berne	ZG	Zoug	AI	Appenzell Rh.-Int.	VS	Valais
LU	Lucerne	FR	Fribourg	SG	Saint-Gall	NE	Neuchâtel
UR	Uri	SO	Soleure	GR	Grisons	GE	Genève
SZ	Schwytz	BS	Bâle-Ville	AG	Argovie	JU	Jura
OW	Obwald	BL	Bâle-Campagne	TG	Thurgovie		
NW	Nidwald	SH	Schaffhouse	TI	Tessin		

NIVEAU ET RÉPARTITION DU POTENTIEL DE RESSOURCES

Le potentiel de ressources mesure la valeur fiscalement exploitable créée dans un canton. Il est calculé sur la base des revenus et fortunes imposables des personnes physiques, ainsi que des bénéfices imposables des personnes morales dans le canton.

Dans le cadre de la péréquation financière nationale, les cantons dont le potentiel de ressources par habitant est supérieur à la moyenne nationale sont considérés comme des cantons à fort potentiel. Les cantons pour lesquels il est inférieur à la moyenne nationale sont considérés comme des cantons à faible potentiel de ressources.

Genève fait partie des cantons à fort potentiel de ressources. En 2019, les ressources par habitant y sont 45,3 % plus élevées qu'en moyenne nationale.

A Genève, la répartition des ressources est proche de celle de l'ensemble des cantons. Les *revenus des personnes physiques* en représentent 67,1 %. Une particularité genevoise réside dans la part importante des *revenus imposés à la source* (10,4 % du total des ressources). La part de la *fortune des personnes physiques* (7,3 %) est inférieure à la moyenne nationale (9,3 %) et largement plus faible qu'à Nidwald (19,0 %) et Schwytz (17,7 %), par exemple.

Les *personnes morales* génèrent 25,1 % des ressources. La part des *personnes morales avec statut fiscal particulier* (4,6 %) est légèrement supérieure à la moyenne nationale (3,5 %), mais elle reste faible par rapport à Neuchâtel (19,3 %) ou Bâle-Ville (16,5 %).

EXPLOITATION DU POTENTIEL FISCAL

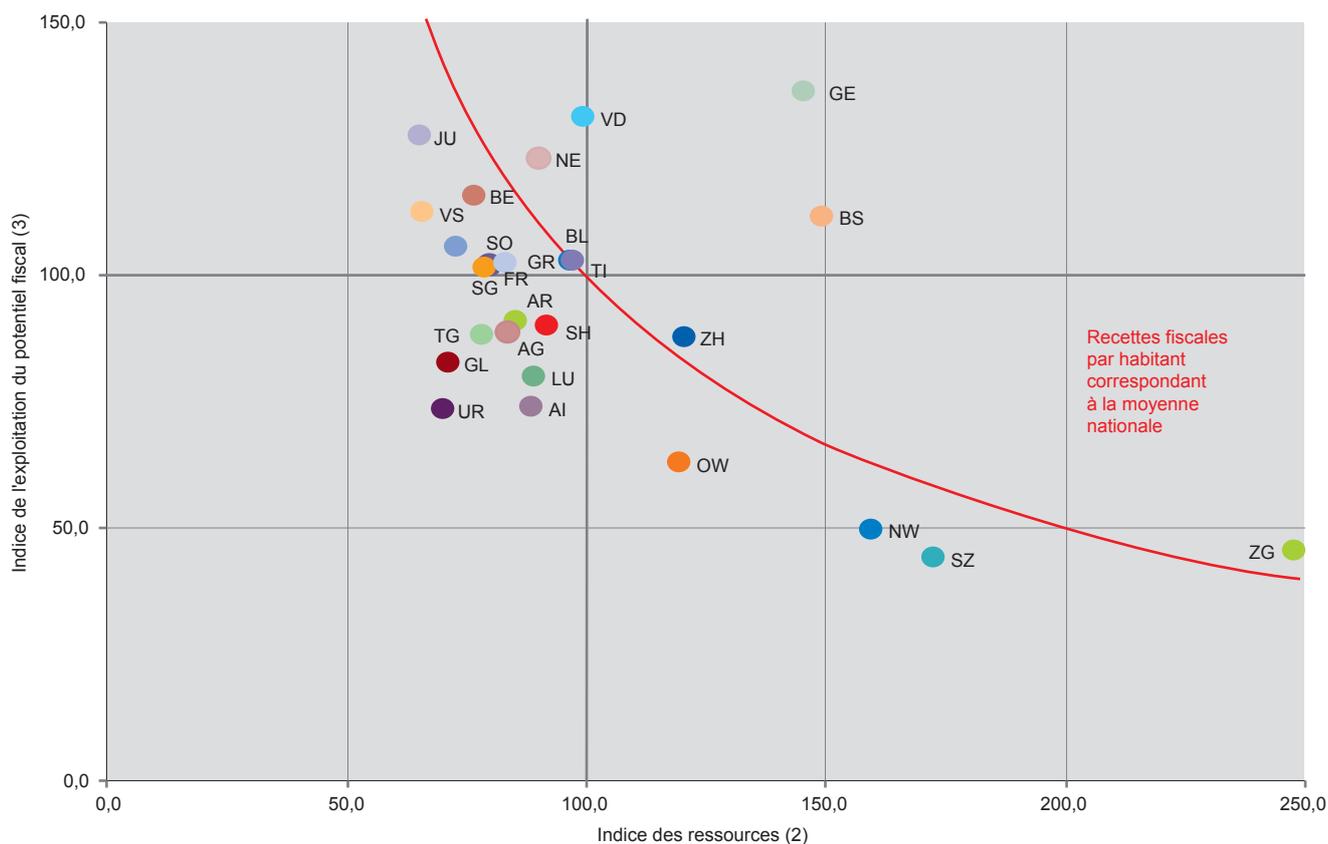
L'exploitation du potentiel fiscal correspond au rapport entre les recettes fiscales effectives (canton et communes pris ensemble) et le potentiel de ressources. Ce rapport exprime la charge fiscale globale d'un canton.

En moyenne nationale, l'exploitation du potentiel fiscal se monte à 24,9 %, en 2019. Cela signifie que 24,9 % des ressources est soustrait par le fisc et n'est, par conséquent, plus disponible pour un usage privé. Schwytz (11,0 %), Zoug (11,3 %) et Nidwald (12,4 %) sont les cantons avec la plus faible charge fiscale, alors que les cantons romands, à l'exception de Fribourg, occupent les derniers rangs du classement.

Genève est le canton où la charge fiscale globale est la plus élevée (34,0 %). L'exploitation du potentiel fiscal y est supérieure à tous les autres cantons en ce qui concerne la fortune (47,9 %), les revenus imposés à la source (38,5 %) et le bénéfice des personnes morales (33,7 %). Concernant les revenus imposés au barème ordinaire, le canton de Genève occupe le 20^e rang du classement (27,2 %), le 26^e rang étant occupé par Neuchâtel (35,5 %).

Un lien apparaît entre le potentiel de ressources et l'exploitation du potentiel fiscal : la charge fiscale est généralement moins élevée dans les cantons à fort potentiel de ressources et vice versa. Le lien de cause à effet peut théoriquement aller dans les deux sens. D'un côté, les cantons avec une faible charge fiscale sont plus attractifs pour les gros contribuables (personnes physiques ou morales). D'un autre côté, les cantons dotés d'un plus fort potentiel de ressources peuvent générer une même quantité de recettes tout en exploitant moins fortement leur potentiel fiscal.

Les cantons de Genève, Bâle-Ville et Vaud font exception. Malgré la charge fiscale importante, ces cantons attirent et maintiennent des contribuables qui génèrent des ressources importantes. Genève est classé cinquième en termes de ressources par habitant (derrière Zoug, Schwytz, Nidwald et Bâle-Ville), alors que c'est le canton avec la plus lourde charge fiscale.



- (1) En raison du processus de taxation, des données d'une qualité suffisante ne sont disponibles qu'avec un certain retard ; par ailleurs, l'assiette fiscale agrégée peut fluctuer fortement. Pour ces raisons, le calcul du potentiel de ressources s'effectue à l'aide de moyennes triennales (par exemple moyenne des années 2013-2015 pour l'année de référence 2019).
- (2) Le potentiel de ressources des cantons est calculé à partir de l'assiette fiscale agrégée. Il représente l'ensemble des ressources taxables créées dans un canton. L'indice des ressources rapporte le potentiel de ressources par habitant du canton à celui de l'ensemble des cantons (ensemble des cantons = 100).
- (3) L'exploitation du potentiel fiscal correspond au rapport entre les recettes fiscales effectives d'un canton et son potentiel de ressources. L'indice de l'exploitation du potentiel fiscal rapporte la valeur de l'exploitation du potentiel fiscal du canton à celle de l'ensemble des cantons (ensemble des cantons=100).

Source: Administration fédérale des finances - Statistique financière des collectivités publiques

GUIDE DE LECTURE

Indice des ressources: les cantons situés à droite de la ligne correspondant à l'indice des ressources = 100 disposent d'un potentiel de ressources par habitant supérieur à la moyenne nationale ; les cantons situés à gauche disposent d'un potentiel de ressources par habitant inférieur.

Indice de l'exploitation du potentiel fiscal: les cantons situés au dessus de la ligne correspondant à l'indice = 100 imposent une charge fiscale supérieure à la moyenne nationale ; les cantons situés en dessous imposent une charge fiscale inférieure.

Ligne rouge: les cantons situés au dessus de la ligne rouge génèrent des recettes fiscales par habitant supérieures à la moyenne nationale ; les cantons situés en dessous génèrent des recettes fiscales par habitant inférieures.

RECETTES PAR HABITANT DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES (CANTONS ET COMMUNES CUMULÉS)

En 2016 (derniers chiffres disponibles), Genève arrive en deuxième position derrière Bâle-Ville dans le classement des cantons selon les recettes totales par habitant (respectivement 23 565 francs et 27 452 francs par habitant ; recettes perçues par le canton et les communes cumulées). Si les revenus fiscaux par habitant des deux cantons sont comparables, Bâle-Ville se distingue par le niveau élevé des compensations et des recettes de transferts.

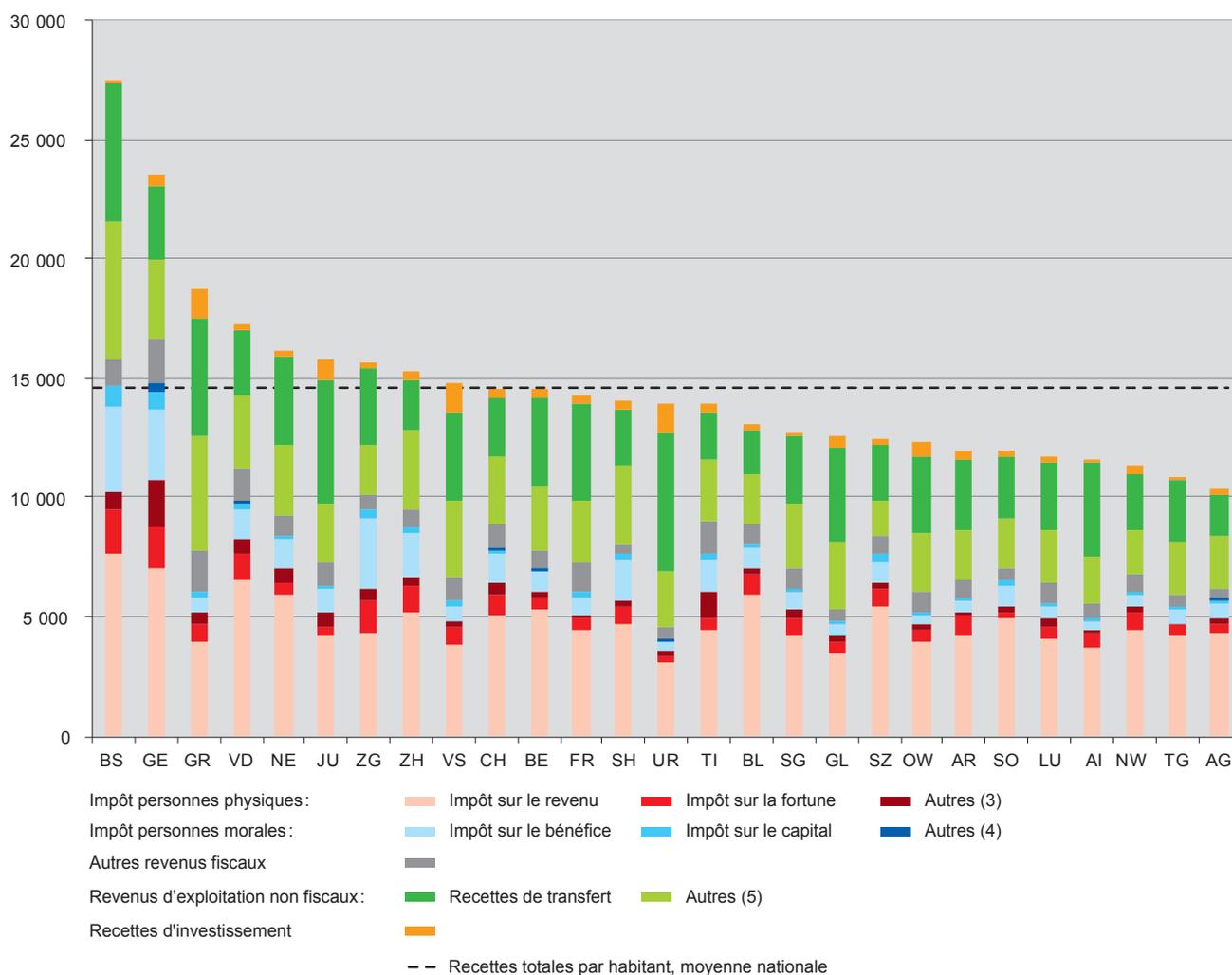
A Genève, la plus grande part des recettes (45,6 %) provient de l'impôt direct des personnes physiques, 17,5 % de l'impôt sur les personnes morales et 13,1 % de recettes de transferts (notamment des parts aux recettes de la Confédération et de la compensation des charges socio-économiques de la péréquation financière nationale).

A noter que Genève est le canton où les transferts constituent la plus faible part des recettes (13,1 %). Dans certains cantons, la part des recettes de transferts dépasse les 30 % (Uri: 40,9 % ; Appenzell-Rhodes Intérieurs: 33,9 %, Jura: 33,3 % ; Glaris: 31,3 %).

Recettes des cantons et des communes selon leur nature, par canton, en 2016 (1) (2)

En franc par habitant

Suisse



(1) Résultats consolidés. Les transferts intracantonaux sont déduits afin d'éviter des double comptages.

(2) Population résidante permanente, établie par l'Office fédéral de la statistique.

(3) Notamment impôt à la source sur les personnes physiques.

(4) Notamment impôt à la source sur les personnes morales.

(5) Patentes et concessions, compensations, recettes financières, recettes diverses et extraordinaires.

Source: Administration fédérale des finances - Statistique financière des collectivités publiques

PÉRÉQUATION FINANCIÈRE NATIONALE

La péréquation financière a pour principaux objectifs de réduire les disparités cantonales en matière de capacité financière ainsi que d'accroître l'autonomie financière et de maintenir la compétitivité fiscale des cantons. Elle comporte trois instruments distincts : la péréquation des ressources, la compensation des charges et la compensation des cas de rigueur.

Le potentiel de ressources par habitant détermine les montants versés ou reçus dans le cadre de la *péréquation des ressources* (transferts entre les cantons et de la Confédération aux cantons). En 2019, Genève y contribue à hauteur de 834 francs par habitant. À titre de comparaison, Zoug, le canton avec le plus important potentiel de ressources par habitant, verse 2 716 francs par habitant, tandis que le Jura, canton avec le plus faible potentiel de ressources, reçoit 2 014 francs par habitant. À noter que la Confédération verse également 2,5 milliards à la péréquation des ressources (soit 303 francs par habitant).

La *compensation des charges* est entièrement financée par la Confédération. Elle tient compte de trois types de charges: les charges géo-topographiques (altitude, déclivité du terrain, structure de l'habitat et densité démographique), les charges socio-démographiques dites A-C (pauvreté, vieillissement de la population et intégration de la population étrangère) et les charges socio-démographiques dites F (fonctions de ville-centre). Genève ne perçoit rien dans le cadre des charges géo-topographiques, mais le canton est bénéficiaire de la compensation des charges socio-démographiques. Ainsi, il reçoit 149 francs par habitant au titre de la compensation des charges socio-démographiques A-C et 68 francs par habitant au titre de la compensation des charges socio-démographiques F.

La *compensation des cas de rigueur* vise à atténuer les effets de la nouvelle péréquation financière introduite en 2008. Elle est financée à parts égales par les cantons et la Confédération. Les paiements du canton de Genève se montent à 11 francs par habitant.

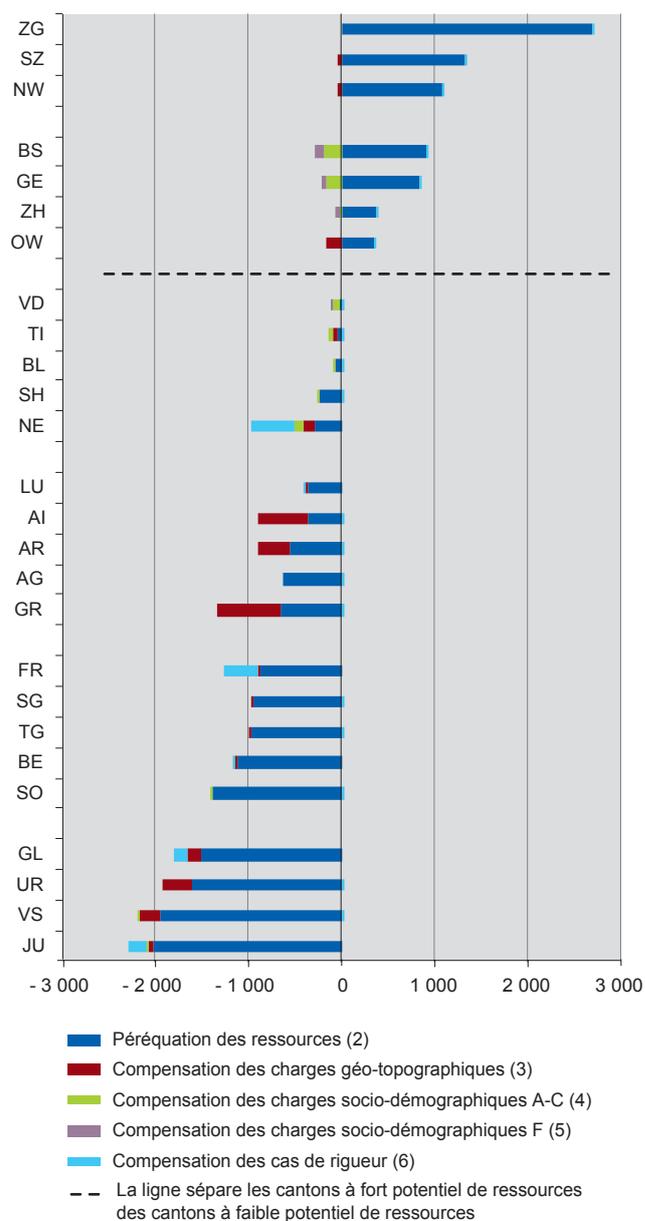
Au final, la contribution nette totale du canton s'élève ainsi à 628 francs par habitant.

Péréquation financière nationale, en 2019

Cantons ordonnés selon le potentiel de ressources par habitant

En franc par habitant (1)

Suisse



- (1) Population résidante permanente, établie par l'Office fédéral de la statistique.
- (2) Paiements compensatoires : un montant positif signifie que le canton verse de l'argent ; un montant négatif signifie que le canton en reçoit.
- (3) Les versements pour les charges géo-topographiques sont calculés en fonction de quatre critères : altitude, déclivité du terrain, structure de l'habitat, densité démographique.
- (4) Les versements pour les charges socio-démographiques A-C sont calculés en fonction de trois critères : pauvreté, vieillissement de la population, intégration de la population étrangère.
- (5) Les versements pour les charges socio-démographiques F sont calculés en fonction de la densité de population et du taux d'emploi.
- (6) Solde de financement : un montant négatif signifie que le canton reçoit plus d'argent qu'il n'en verse.

Source : Administration fédérale des finances - Statistique financière des collectivités publiques

DÉPENSES ET RECETTES DE LA CONFÉDÉRATION DANS LES CANTONS

Entre 2013 et 2016 (derniers résultats disponibles), les dépenses de la Confédération à destination du canton de Genève se montent en moyenne annuelle à 7 032 francs par habitant. Ce montant comprend notamment la part du canton à l'impôt fédéral direct, les dépenses d'achat et de personnel de la Confédération dans le canton ainsi que la compensation des charges dans le cadre de la péréquation financière nationale.

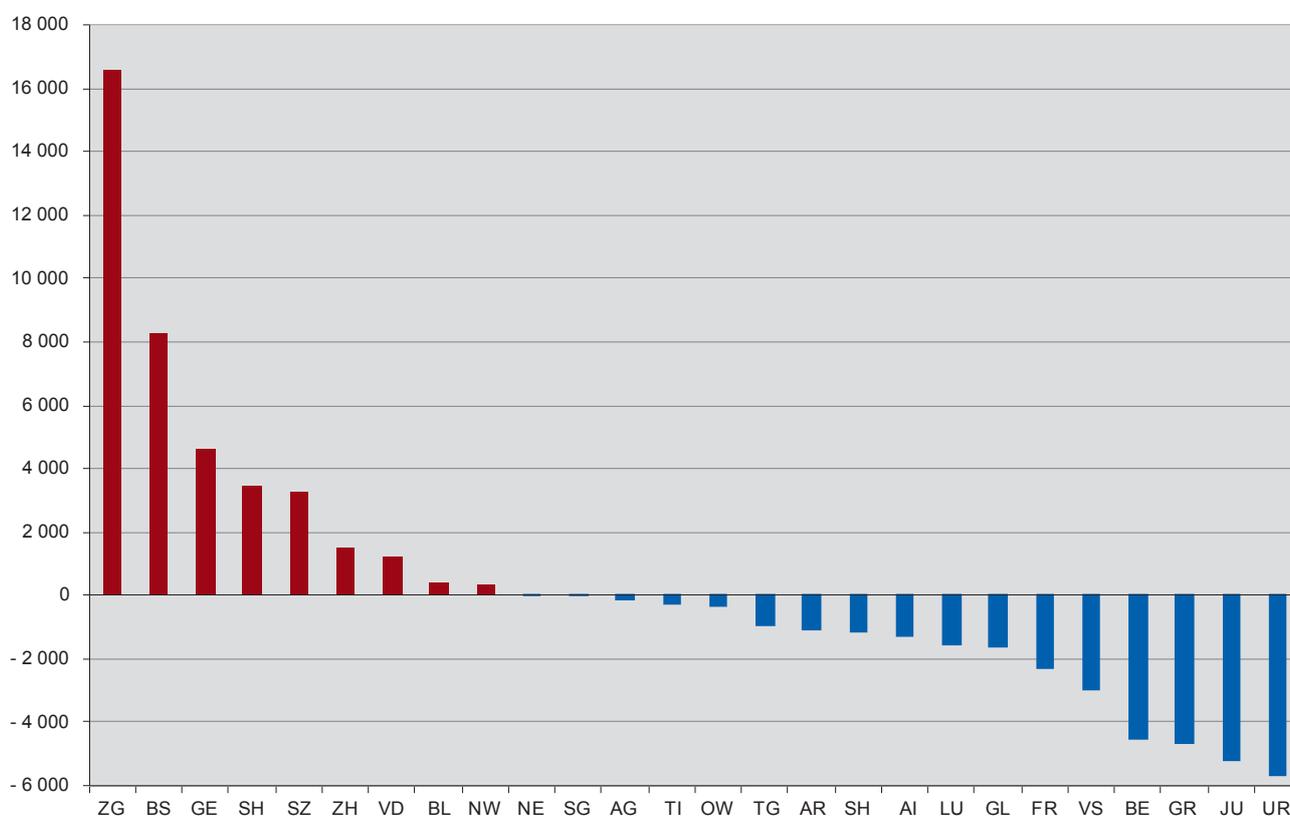
Les recettes de la Confédération originaires du canton de Genève s'élèvent quant à elles à 11 815 francs par habitant, comprenant notamment les impôts fédéraux prélevés dans le canton.

Le solde de financement (différence entre les recettes et les dépenses) s'établit à 4 565 francs par habitant, ce qui correspond à 4,6 % du produit intérieur brut (PIB) cantonal. Genève est ainsi le troisième canton contributeur aux activités de la Confédération. Zoug, le canton avec le solde de financement le plus important (16 552 francs par habitant) contribue à un montant équivalent à 10,9 % de son PIB cantonal, alors qu'Uri, le plus grand bénéficiaire, reçoit un montant net total correspondant à 10,9 % de son PIB, soit 5 742 francs par habitant.

Solde de financement des activités de la Confédération dans les cantons, moyenne annuelle 2013 à 2016 (1)

En franc par habitant (2)

Suisse



(1) Le solde de financement correspond à la différence entre les recettes et les dépenses : les cantons contributeurs nets affichent des valeurs positives, les cantons bénéficiaires nets des valeurs négatives. Afin de présenter des résultats indépendants de la situation financière de la Confédération, les excédents ou bénéfices de la Confédération sont répartis par habitant entre les cantons (solde de financement normalisé).

(2) Population résidante permanente, établie par l'Office fédéral de la statistique.

Source: Administration fédérale des finances - Statistique financière des collectivités publiques

COMPLÉMENTS D'INFORMATION

Sous-domaine « Administration et finances publiques » : https://www.ge.ch/statistique/domaines/aperçu.asp?dom=18_02